

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 NOVEMBRE 2010

La séance est ouverte à 19h45.

M. Bielz, président par intérim du Conseil d'Administration (CA), préside cette Assemblée générale et souhaite la bienvenue aux membres de la Corporation présents à cette occasion.

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposition : Adopter l'ordre du jour (Proposée: Mme de Courville Nicol; Appuyée: Mme. Shingh)

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès verbal du 25 novembre 2009

Proposition : Adopter le procès verbal de l'assemblée générale du 25 novembre 2009 (Proposée: Mme Hanou; Appuyée: Mme Shingh)

Adoptée à l'unanimité.

3. Rapport du trésorier

M. Bouchard-Phillips lit à l'assemblée le rapport de l'expert-comptable et présente le bilan financier. Il note le financement des travaux, l'hypothèque de \$18.2 MM à un taux très favorable de 4.2%, les surcoûts lors de la construction, la reclassification au niveau comptable.

Les résultats d'exploitation sont en excédant pour l'année 2010. M. Bouchard-Phillips remercie à cet égard la Fondation du Lycée Claudel pour l'aide financière reçue.

Proposition: Adopter les états financiers (Proposée: Monsieur Bouchard-Phillips; Appuyée: Mme Tardy)

Adoptée à l'unanimité.

Proposition : Retenir la firme Collins Barrow comme vérificateurs du Lycée (Proposée: M. Bouchard-Phillips; Appuyée: M Romero)

Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport du président par intérim du CA

M. Bielz remercie Mme. Carole St-Louis, qui a cessé d'être présidente du CA plus tôt cet automne en raison d'obligations professionnelles nécessitant qu'elle soit hors du pays, pour son dévouement en tant que présidente pendant les 4 dernières années.

M. Bielz souhaite la bienvenue au nouveau conseiller culturel de l'ambassade de France à Ottawa, M. Thomas Michelon, ainsi qu'au nouveau proviseur M. Bruno Bigi, qui sont tous deux membres d'office du CA.

Monsieur Bielz informe l'assemblée de ce qui suit:

- Trésorerie et financement: Remerciement à M. Bouchard-Phillips, Trésorier, pour son travail, en particulier en ce qui concerne le financement du projet de construction.
- La structure de gestion du lycée a été modifiée avec dorénavant trois directeurs (Directeur des services financiers, Directeur des opérations, Directeur des services informatiques) sous l'autorité du proviseur et chef de l'établissement.
- Engagement du directeur des opérations, M. Pilote, qui va s'occuper de tous les contrats des installations.
- Le comité de réformes institutionnelles du CA a étudié certains aspects de la structure et du fonctionnement de la Corporation. Le comité inclut comme membre invitée Mme de Courville Nicol, qui est parente d'élèves, avocate de profession, actuellement Présidente de la Fondation du Lycée et spécialisée dans les questions de gouvernance des organismes à but non lucratif. Le comité a soumis des propositions que le CA a adoptées et qui sont aujourd'hui soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le 13 novembre 2010 a eu lieu une réunion des proviseurs et gestionnaires, ainsi que de certains membres des conseils d'administration des établissements du réseau de l'AEFE en Amérique du Nord. M. Bielz représentait le CA du Lycée à cette réunion. L'AEFE a présenté à cette occasion son plan stratégique pour les années 2010-2013. Le Directeur adjoint de l'AEFE, M. Boasson, ancien conseiller culturel de l'ambassade de France à Ottawa et qui à ce titre fut membre du CA du Lycée Claudel jusqu'à août de cette année, a fait une présentation de la gestion du réseau de l'AEFE à travers le monde. Il est à noter que le réseau Amérique du Nord de l'AEFE compte actuellement 7 établissements conventionnés et 25 établissements homologués. Cette réunion a permis aux présidents de CA d'établissement présents d'échanger des informations et d'établir des contacts utiles pour l'avenir.

M. Bielz donne la parole à M. Bigi pour qu'il fasse ses remarques sur son expérience après 3 mois en tant que proviseur du lycée Claudel.

- Grande richesse humaine
- Attention continue à l'enseignement des enfants
- Impression d'une structure qui, quand elle tourne à plein régime, peut donner des résultats enviables pour le bien des élèves
- Appartenance à un réseau global reconnu dans le monde entier
- Le suivi pédagogique du primaire à la terminale est un atout considérable
- Richesse supplémentaire : canadien + 40 nationalités qui complètent le curriculum français

- Société bilingue avec haute exigence en français, mise en avant en tant que mission de l'enseignement du français + apport de l'enseignement de l'anglais avec une exigence littéraire et universitaire qui met les enfants au niveau des exigences de ce continent
- Parmi les priorités de l'AEFE, ce qui tourne autour des sciences et pour l'enrichissement personnel, l'option audio-visuelle et le latin (il y a plus de latinistes à Claudel que dans le département du Rhône), valorisé dans l'enseignement supérieur, structurant autant que les maths
- Épaté avec ce qui se fait dans le primaire considérant que c'est une richesse de prendre des enfants tous petits et de les emmener jusqu'à la terminale
- très content – le lycée Claudel porte haut les couleurs d'un enseignement de qualité

5. Trois modifications proposées au du Règlement général

Proposition n°1

« Modifier le Règlement général de la corporation de telle sorte que le nombre actuellement autorisé de 2 mandats consécutifs de 2 ans pour les membres du conseil d'administration autres que le président d'honneur à vie et les membres nommés d'office (conseiller culturel et proviseur), en vertu de la disposition 4.03 « Durée des fonctions » du Règlement général, soit augmenté à 3 mandats consécutifs de 2 ans ».

Mme de Courville Nicol, membre invitée du comité de réformes institutionnelles du CA, expose les raisons qui ont amené le CA à soumettre cette proposition. Une discussion par l'assemblée générale des tenants et aboutissants de cette proposition s'en suit.

À la conclusion de cette discussion, le vote à bulletin secret de cette proposition est demandé (voir l'article 3.06(c) du Règlement général de la Corporation).

Proposition : Adopter la propositions numéro 1 (Proposée: M. Bouchard-Phillips, appuyée: Mme Beauchemin)

46 voix pour, 47 voix contre, 5 abstentions (vote à bulletin secret)

La proposition est rejetée

Proposition n°2

« Modifier le Règlement général de la corporation de telle sorte qu'un représentant du CA de la Fondation du Lycée soit membre du CA de la corporation. Pour ce faire que: (1) aux articles 2.01 et 4.01 du Règlement le nombre de membres cooptés soit réduit de quatre (4) à trois (3) et soit ajoutée in fine la mention «un représentant de la Fondation du Lycée Claudel, membre du conseil d'administration de ladite Fondation et dûment mandaté par celle-ci pour la représenter au sein du conseil d'administration de la corporation.»; (2) à l'article 6.0, au second paragraphe, soit ajoutée in fine la phrase « Le membre d'office représentant de la Fondation du Lycée ne peut être membre de l'exécutif »

M. Roberge, membre du comité de réformes institutionnelles, du CA, expose les raisons qui ont

amené le CA à soumettre cette proposition.

Proposition : Adopter la proposition numéro 2 (proposée : M. Roberge, appuyée M. Genty)

59 voix pour, 8 voix contre, 7 abstentions

La proposition est adoptée.

Proposition n°3

« Modifier le Règlement général de la corporation afin de refléter l'organisation des services administratifs sous la responsabilité du proviseur. Pour ce faire que: (1) à l'article 1 (définitions) alinéa (j), le titre «gestionnaire» soit remplacé par le titre «directeur des services financiers» et les termes «et des bâtiments» soient retirés; (2) à l'article 2.01 alinéa (d) le terme « gestionnaire » soit remplacé par les termes « Directeur des services financiers »; (3) à l'article 6.06, le terme «gestionnaire soit remplacé par les termes «directeur des services financiers»; (4) soient retirés à l'article 3.06 alinéa (a) les termes «du gestionnaire», à l'article 6.01 les termes «Invité: le gestionnaire»; (5) l'article 6.08 soit retiré et les articles suivants renumérotés en conséquence»

M. Roberge, membre du comité de réformes institutionnelles, du CA, expose les raisons qui ont amené le CA à soumettre cette proposition.

Proposition : Adopter la proposition numéro 3 (proposée : M. Roberge, appuyée Mme. Tardy)

71 Voix pour, 0 Voix Contre, 8 abstentions

La proposition est adoptée.

7. Élections au conseil d'Administration

Mme Schingh est présidente de l'élection, Mme Secours et Mme Khazzaka sont scrutatrices.

Conformément au règlement général, le déroulement des élections se fait collège par collège.

Collège du personnel enseignant (un poste à pourvoir)

M Trapeau 26 voix

M. Romero 4 Voix

1 bulletin nul.

Collège du personnel non enseignant (un poste à pourvoir)

M. Wallingford est déclaré élu par acclamation

Collège des parents (trois postes à pourvoir)

Mme Côté et Mme van de Voorde-van der Pluijm sont déclarées élues par acclamation.

Le CA et l'Assemblée remercient M. Bielz pour son dévouement au service du lycée pendant les 4 années écoulées.

La séance est levée à 23h00.

Martin Bielz, président par intérim

Nicolas Genty, secrétaire